



Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel : 04 72 41 17 30 Fax : 04 78 81 03 34

Courriel: mairie@yzeron.com

Yzeron

PROCES VERBAL SIMPLIFIÉ DU CCAS **du 23 avril 2026**

Date de convocation : 16/04/2026

Présents : BAILLY Séverine, BAZIN Elisabeth, DENIZET Victoire, DUMORTIER Marilyne, NELIAS Agnès, PEYNAUD Joëlle

Absents excusés : DELORME Maryse, THIEFFRY Gaëtane (pouvoir à Joëlle PEYNAUD), JOANNIN Marie (pouvoir à Agnès NELIAS)

Secrétaire : Marilyne DUMORTIER

Personnel communal : LION Hélène

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Marilyne DUMORTIER

2 - INSTALLATION DES MEMBRES DU CCAS.

Madame la Maire, Présidente du CCAS, présente l'ensemble des membres qui constituent le Conseil d'Administration du CCAS.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre de membres qui composent le CCAS, hormis Madame la Maire, présidente de droit.

Lors de cette même séance, quatre membres du Conseil Municipal ont été nommés pour intégrer la Commission administrative. Aussi Madame la Maire a procédé, après les mesures de publicité réglementaire, à la désignation par arrêtés, de quatre membres représentant les différentes catégories d'usagers.

Madame la Présidente rappelle que le mandat de ses membres viendra à expiration lors de l'échéance du mandat du Conseil municipal nouvellement élu.

Chacun s'engage à avoir une boîte mail privée par mesure de confidentialité.

Un pouvoir vierge sera adressé à tous les membres pour les réunions ultérieures. Le déposer en mairie ou l'envoyer à ccas@yzeron.com avant la réunion en cas d'absence.

3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 février 2026

Le compte rendu de la réunion précédente du 26 février 2026 est approuvé par : 8 voix POUR,
0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

4 - ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE.

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la mise en place du CCAS, il est nécessaire de procéder à l'élection d'une Vice-Présidente.

Joëlle PEYNAUD se porte candidate, étant également Vice-Présidente de la commission SOCIAL SOLIDARITE SANTE.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Les membres du CCAS, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

NOMMENT Joëlle PEYNAUD, Vice-présidente du CCAS.

5 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme la Présidente donne lecture du projet de règlement.

Elle fait procéder à un tour de table pour d'éventuels questions ou remarques.

Il est ensuite procédé au vote de l'approbation du règlement intérieur :

Les membres du CCAS, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

APPROUVENT le Règlement Intérieur du CCAS, tel qu'annexé

6 - DELEGATION DE COMPETENCE A MADAME LA PRESIDENTE ET MADAME LA VICE-PRESIDENTE

Madame la Présidente expose que le Conseil d'Administration a la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions. Elle propose au CCAS les attributions suivantes :

- Délivrance d'aides diverses : bons alimentaires, logement d'un montant maximum de 500 €,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, jusqu'à 10 000 €,
- Révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Compte tenu du fonctionnement du CCAS, il semble nécessaire d'octroyer à Madame la Vice-présidente une délégation sur le point suivant :

- Attribution des prestations dans les conditions suivantes : aides diverses (alimentaire, secours en argent) d'un montant maximum de 500 €, en cas d'urgence, lorsque la décision ne peut attendre la tenue d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente rendront compte des décisions prises aux membres du CCAS à chacune des réunions du CCAS.

Les membres du CCAS, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDENT de déléguer à Madame la Présidente et Mme la Vice-Présidente les délégations citées

7 - LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 (MANDAT PRECEDENT)

Madame la Maire procède à la lecture du Rapport d'activité 2025.

Les membres du CCAS posent leurs questions.

Il apparaît qu'une nouvelle analyse des besoins sociaux pourrait être faite, la dernière datant du début du mandat précédent.

8 - ANNULATION DE L'OCTROI D'UN PRET A TAUX ZERO PAR LE CCAS

Madame la présidente rappelle que lors de la séance du 26/02/2026, par délibération n° 2026-08 le CCAS avait accordé à Monsieur X un prêt remboursable selon un échéancier basé sur 10 mois à hauteur de 500 €.

Madame la Présidente présente les évolutions de la situation médicale et financière du demandeur en particulier la demande de mise en place d'une mesure de protection juridique (tutelle ou curatelle) de Monsieur X au vu de ses difficultés personnelles.

L'octroi des fonds envisagés par le prêt n'est plus nécessaire. Madame la présidente propose donc d'annuler le prêt précédemment accordé à M. X, lequel n'était pas versé à ce jour.

**La Commission Administrative après délibération par : 8 voix Pour, 0 voix Contre,
0 Abstention**

DECIDE d'annuler la délibération 2026-08 portant sur l'octroi d'un prêt de 500 € au bénéfice de Monsieur X.

9 - REPAS DES AINE(E)S DU 26 AVRIL 2026

Les inscriptions et choix ont été reçus jusqu'à ce jeudi 23 avril. Elles sont consignées dans un tableau Excel pour aide au service le jour J. En effet certains convives peuvent avoir oublié ce qu'ils avaient choisi.

Des menus ont été préparés pour chacun pour décorer les tables.

L'installation et la décoration de la salle des fêtes auront lieu le dimanche à partir de 10 h.

Il y a 69 personnes inscrites et 8 bénévoles pour l'installation et le service.

Prévoir : 2 paquets de café, du thé, des nappes et décoration, des torchons pour essuyer la vaisselle.

Il n'est pas prévu d'animation spécifique, à part faire passer le micro pour diverses expressions chantées et racontées des aîné(e)s.

Ne donnant pas lieu à délibération :

Décision du Maire N° 2026-01 portant sur le règlement des frais d'une l'expertise psychiatrique en vue d'une mise sous tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 45.

Prochaine réunion le **19/06/2026 à 18 h.**

Marilyne DUMORTIER Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Présidente	
----------------------------------	---	--------------------------------------	---